

RESIDENCE ETUDIANTE LASALLIENNE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Un projet de vie communautaire et fraternelle pour s'épanouir dans le service

Même s'ils appartiennent à tout type d'établissement d'enseignement supérieur, les étudiants hébergés dans la résidence étudiante lasallienne d'Issy-Campus-La Salle ont vocation à s'inscrire dans un projet commun s'inspirant de l'esprit lasallien des Frères des Ecoles chrétiennes. Ils sont donc invités à développer un projet de vie qui les soutienne à titre personnel et aussi dans leur vie d'étudiants au sein d'une communauté s'organisant concrètement sous forme de co-location.

Ce défi du vivre ensemble ne peut être relevé qu'à une triple condition :

- Le respect de l'histoire et des convictions de chacun,
- L'acceptation par tous du caractère particulier du projet,
- La volonté de chacun d'y prendre part.

Les jeunes qui feront le choix de vivre cette expérience s'engageront à :

- Etre acteurs et participer à la vie de la résidence
- Consolider au travers de cette expérience communautaire les fondations de leur vie.

Le non-respect de cet engagement remettra en cause le maintien au sein de la résidence. Pour éviter cette situation problématique pour tous, un entretien personnel aura systématiquement lieu avec un responsable avant toute inscription afin d'explicitier les attentes. En cours d'année, des temps de concertation individuels ou collectifs permettront de les préciser si besoin. Un éducateur identifié placé sous l'autorité du Responsable de la résidence étudiante (qui est aussi le responsable de l'Internat du lycée et du collège) sera dans ce but l'interlocuteur des étudiants pour toute question relative à la vie quotidienne comme au respect de cet engagement.

L'esprit lasallien est mis en œuvre via **une vie communautaire et fraternelle** qui contribue à **l'épanouissement** de chacun qui passe par une réussite de ses études, mais pas seulement, et qui s'incarne dans le **service** d'autrui.

UNE VIE COMMUNAUTAIRE ET FRATERNELLE

C'est une chance pour chacun de déployer une vie intérieure, dans le respect de son itinéraire personnel, et de découvrir de nouvelles relations fraternelles et amicales.

La forme concrète de co-location suppose une aptitude à la vie communautaire et une attention particulière à chacun, y compris et surtout dans les détails de la vie quotidienne : hygiène, propreté,

rangement, niveau sonore des activités, respect des biens d'autrui, de sa tranquillité de son bien-être. Un climat général de calme et de soutien est indispensable à la réussite des études. Entretenir un climat fraternel, respecter le rythme de travail et le profil de chacun est donc une obligation. Un règlement intérieur (ci-joint) structure cette façon de vivre ensemble et de prendre en compte l'autre. Il prévoit des temps amicaux et conviviaux, des temps d'échange, de repas partagés. Tous veilleront à ce que chacun ait sa place.

Ne pas respecter ce règlement intérieur n'est pas compatible avec le séjour dans la résidence.

S'EPANOUIR

La priorité est donnée par l'étudiant à ses études. Des lieux accueillants avec les équipements adaptés (wifi, salle de travail...) et des conditions de travail favorisant l'étude et les apprentissages sont donc proposés à cette fin.

Chaque étudiant doit aussi trouver l'occasion de développer sa personnalité et ses goûts propres, individuellement ou en ayant accès à des activités choisies (souvent hors résidence), tout en conservant des moments de pause indispensables à son équilibre.

Tant pour approfondir ses études que pour répondre à des souhaits personnels, des salles sont mises à disposition des étudiants pour accueillir des personnes extérieures à la résidence (pour permettre le travail avec des collègues ou recevoir la famille ou des amis) mais jamais au-delà de 22h ni dans les chambres.

AU SERVICE

Les étudiants peuvent aussi, par équipe ou individuellement, mettre leurs compétences au service de la résidence (revue de presse, lettre d'information, talents culinaires, organisation de soirée, fêtes des anniversaires, animation de débats, propositions d'activités dans la salle-détente, de temps sportifs à la salle de musculation, au gymnase...).

L'étudiant s'engage aussi, dans l'esprit des Frères des Ecoles Chrétiennes, à consacrer bénévolement deux heures par semaine à pratiquer du soutien ou un suivi auprès des élèves de l'internat La Salle St-Nicolas.

Toutes ces conditions sont destinées à permettre à chaque étudiant de la résidence de vivre dans l'exigence et dans la joie le temps de ses études tout en développant son autonomie et ses qualités relationnelles

CONDITIONS DE VIE

La résidence étudiante est localisée sur un étage indépendant de l'internat La Salle-Saint Nicolas et cette proximité induit un comportement adapté des étudiants vis-à-vis des plus jeunes. Mais elle est régie par un règlement intérieur dont le détail est joint à cette présentation générale qui en rappelle les grandes lignes.

En préalable, nul ne peut postuler pour la résidence étudiante lassallienne ou y séjourner s'il ne s'inscrit pas réellement dans le projet de vie décrit dans le présent document.

Le principe de la co-location qui organise la vie dans la résidence prend en compte les réalités suivantes :

CUISINE ET ESPACES DE TRAVAIL COMMUNS

La résidence ne dispose pas de service de restauration. En revanche, un espace cuisine commun, équipé avec plaques, micro-ondes, réfrigérateur, évier, est à disposition avec un espace-restauration. L'entretien quotidien de la cuisine et des lieux de restauration est à la charge des étudiants même si la Résidence prend en charge un nettoyage des lieux chaque jour (hors samedi, dimanche et jours fériés).

En période scolaire, les étudiants peuvent bénéficier, au même tarif que les lycéens, des services de restauration de La Salle-Saint Nicolas, au petit-déjeuner, au déjeuner ou au dîner.

Un espace de travail commun est à disposition.

CHAMBRES, SANITAIRES ET NETTOYAGE

Les chambres de la Résidence sont d'environ 7m² pour les individuelles, 22m² pour les doubles, les sanitaires et douches individuels ne sont pas localisés dans les chambres mais dans les couloirs.

La Résidence prend en charge un nettoyage quotidien des sanitaires et douches communs, et un nettoyage hebdomadaire obligatoire des chambres.

Les poubelles des chambres sont vidées chaque jour, à condition qu'elles soient sorties dans le couloir.

Un personnel de maintenance peut agir rapidement et en permanence.

ACCOMPAGNEMENT

En période scolaire, soit 36 semaines par an, les étudiants de la résidence peuvent avoir recours à l'infirmière de La Salle-Saint Nicolas (de 8h à 16h du lundi au vendredi) ou à la psychologue scolaire (5 demi-journées par semaine).

Sur temps scolaire toujours, un éducateur ou le responsable de la résidence visite et prend contact avec les jeunes de la résidence. L'objectif est que, le soir, du lundi au jeudi inclus, les étudiants puissent échanger s'ils le souhaitent avec un responsable. Deux étudiants seront aussi choisis par la Direction comme correspondants des étudiants. Ils auront un accès permanent au responsable de la Résidence étudiante, ou à l'éducateur dédié à la résidence en période scolaire, à la Direction de l'établissement en période de vacances scolaires.

ACCES ET GARDIENNAGE

Toute l'année, 24h/24 (sauf si le nombre d'étudiants n'est que de quelques unités), et tous les jours de la semaine, un gardien assure l'accès à la résidence.

PRIX

Pour l'année 2025-2026, pour les chambres au 4^{ème} étage le montant est de 4968 euros (soit un acompte de 500€ à l'inscription et 446€ par mois pendant 10 mois de septembre à juin) par personne que les chambres soient simples ou doubles.

Pour les chambres au-dessus de l'auditorium le montant est de 6500 euros (soit un acompte de 650€ à l'inscription et 585 euros par mois pendant 10 mois de septembre à juin) par personne.

Ces tarifs emportent l'obligation d'offrir deux heures par semaine, sur une plage allant de 17h30 à 22h, du soutien à des collégiens ou lycéens de La Salle-Saint Nicolas.

Un accueil exceptionnel pourra être proposé du 1er juillet au 31 août pour les étudiants qui en feront la demande.

Le Directeur
M QUINTON

Le Responsable de la résidence
M HARLINGUE

Signature du résident précédée de la mention :
« S'engage à bien prendre en compte le projet de la résidence »

Groupe privé La Salle Saint Nicolas
19, rue Victor Hugo – 92130 Issy-les-Moulineaux
Tel : 01.41.46.15.15 - Site : <https://www.st-nicolas.org>